



sinistre survenu en 2016 mal payé par l'assurance du responsable

Par hebbrus, le 19/05/2019 à 10:46

Je suis syndic bénévole depuis quelques mois. Dans le dossier sinistre fourni par l'ancien syndic Citya, je constate ceci: en 2016, sur la voie publique face à l'immeuble de 3 étages concerné, une conduite Veolia a été percée durant des travaux et un jet de plus de 15 mètres de haut, sous pression a arrosé et inondé l'immeuble. Parties communes, appartements...etc. La copropriété a reçu une indemnisation de 530 euros moins 280 euros de frais d'assistance Citya. Le rapport d'expertise ne comporte aucune information technique, ni mesure de pression du jet, ni relevés d'hygrométrie dans l'immeuble après sinistre. Résultat la peinture des parties communes maintenant sèche s'écaille partout et le devis de remise en état partielle est de plus de 6000 euros. Comment agir, contre qui, et quid du délai de prescription. Merci de votre réponse. Alain